



**RETOURNER LES RÉPONSES À:
RETURN RESPONSES TO:**

Réception des soumissions de TPSGC
Place Bonaventure, 7^e étage
Portail Sud-Est
800 rue De la Gauchetière Ouest
Montréal, Québec, Canada
H5A 1L6

PWGSC Bids Receiving Unit
Place Bonaventure, 7th Floor
South-East Portal
800 De la Gauchetière St. W
Montreal, Quebec, Canada
H5A 1L6

**MODIFICATION DE L'INVITATION
SOLICITATION AMENDMENT**

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the solicitation remain the same.

Commentaires – Comments :

**Raison sociale et adresse du
fournisseur / de l'entrepreneur
Vendor / Firm Name and Address**

Direction des programmes spatiaux
(Division MTD)
6767 route de l'Aéroport
Longueuil (Québec) Canada
J3Y 8Y9



Sujet – Titre Systeme de reservation d'antennes (SRA) multi-mission pour l'Agence spatiale canadienne (ASC)	
N° de l'invitation - Solicitation No. 9F044-14-0934	N° modif. - Amendment No. 009
N° de référence du client - Client Reference No. 9F044-14-0934	Date 5 octobre 2015
N° de réf. de SEAG - GETS Ref. No. PW-15-00690227	
N° de dossier - File No. 9F044-14-0934	N° CCC - CCC No./ N° VME-FMS No S/O
L'invitation prend fin - Solicitation Closes : à – at : 14:00 heures Le – On : Jeudi 8 octobre 2015	
Fuseau horaire Time Zone Heure avancée de l'Est (HAE)	
F.A.B. F.O.B : Usine - Plant : <input type="checkbox"/> Destination : <input type="checkbox"/> Autre - Other : <input checked="" type="checkbox"/>	
Adresser toutes questions à - Address Enquiries to: Pierre Letendre	Id de l'acheteur - Buyer Id 205mtd
N° de téléphone - Telephone No. : 450-926-5173	Adresse Courriel - E-mail address : pierre.letendre@tpsgc-pwgsc.gc.ca
Destination - des biens, services et construction - Destination - of Goods, Services, and Construction: Agence spatiale canadienne 6767 route de l'Aéroport Longueuil (Québec) Canada J3Y 8Y9	
Instructions : Voir aux présentes Instructions : See Herein	
Livraison exigée - Delivery Required Voir aux présentes	Livraison proposée - Delivery Offered :
Raison sociale et adresse du fournisseur / de l'entrepreneur Vendor / Firm Name and Address N° de téléphone - Telephone No.: N° de télécopieur - Facsimile No.:	
Signature	Date

TITRE DU PROJET

Système de réservation d'antennes (SRA) multi-mission pour l'Agence spatiale canadienne (ASC)

Cette modification numéro 009 consiste en des réponses à des questions supplémentaires soulevées par des soumissionnaires potentiels en date du 2 octobre 2015 (Section 1).

LES AUTRES MODALITÉS DE L'INVITATION DEMEURENT LES MÊMES.

MODIFICATION 009 - SECTION 1: RÉPONSES À DES QUESTIONS REÇUES

- 60. Dans l'éventualité où notre entreprise pourrait être impliquée dans une réorganisation corporative en vertu de laquelle la majorité de nos activités seraient transférées à notre société-mère:**

De manière à nous conformer à l'article 5, sous-section 8 des Instructions uniformisées 2003 – Biens ou services, - besoins concurrentiels et/ou aux conditions générales 2040 pour la recherche et développement, article 38 "Cession", le Canada peut-il préciser quelles sont les étapes requises pour informer le Gouvernement du Canada d'une telle possibilité ?

Réponse : Advenant qu'une telle situation se matérialise, le soumissionnaire doit en informer, par écrit et de manière détaillée, l'autorité contractante de TPSGC dès que possible. En conformité avec l'article 5, paragraphe 8 des instructions uniformisées 2003, "Une soumission ne peut pas être cédée ou transférée, que ce soit en tout ou en partie". Si un contrat a déjà été émis et que l'entrepreneur est assujéti à une réorganisation corporative, l'entrepreneur doit en informer, par écrit et de manière détaillée, l'autorité contractante de TPSGC dès que possible. TPSGC déterminera si une cession ou toute autre action est requise. L'article 38 des conditions générales 2040 stipule que "L'entrepreneur ne peut céder le contrat sans avoir préalablement obtenu le consentement écrit de l'autorité contractante. Toute cession effectuée sans avoir obtenu ce consentement est nulle et sans effet. La cession entrera en vigueur suite à l'exécution d'une entente de cession signée par les parties et le cessionnaire."

- 61. Équité en emploi : En soumettant leur réponse à la demande de proposition et en complétant l'annexe "C", les soumissionnaires devraient-ils prendre en considération leurs filiales canadiennes, le cas échéant, même si celles-ci ne sont pas impliquées dans le projet SRA ?**

Réponse : Non. L'annexe "C" doit être complétée en tenant compte uniquement du soumissionnaire lui-même, soit l'entité juridique qui exécutera les travaux en vertu du contrat subséquent. Aux fins du Programme de contrats fédéraux (PCF), les filiales nécessitent chacune un accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi distinct car elles sont des entités juridiques distinctes.

N° de l'invitation - Sollicitation No. :
9F044-14-0934
N° de réf. du client - Client Ref. No. :
9F044-14-0934

N° de la modif. - Amd. No. :
009
N° du dossier - File No. :
9F044-14-0934

Id de l'acheteur - Buyer ID :
205mtd
FMS No./N° VME - CCC No./N° CCC :

62. Le Canada est-il disposé à prendre en considération certaines demandes de changement s aux termes et conditions avant l'octroi du contrat, advenant que notre proposition soit considérée pour l'octroi du contrat?

Réponse : Non, dans un souci d'équité envers l'ensemble des soumissionnaires, une soumission contenant des demandes de changement à nos termes et conditions sera automatiquement déclarée non-conforme et rejetée.

*****FIN DE LA MODIFICATION 009*****